

royaliste

BI-MENSUEL

DIRECTEUR POLITIQUE BERTRAND RENOUVIN



ORIENTER NOS LUTTES

JUILLET-AOÛT 1997 - 27^e année - Numéro 690 - 20 F

Avec "Un projet pour la France"
supplément détachable de 4 pages

Une droite désintégrée

Les conséquences de la défaite de la droite aux élections législatives risquent d'être lourdes. Peu suspects de complaisance à son égard, nous ne souhaitons pas sa désintégration. Elle placerait le Front national en tête de l'opposition.

Dès l'annonce de l'échec de la droite, au soir du 1^{er} juin, ses principaux dirigeants étaient leurs divergences au grand jour. Alain Madelin déclarait : « ...je retrouve ma liberté et j'entends en faire bon usage ». François Bayrou dressait la constatation suivante : « il y a un courant républicain gaulliste (sic), un courant libéral et un courant démocrate... On a besoin de l'expression de ces trois courants là ». Quant à Philippe Séguin, il ne prenait plus la peine de dissimuler ses ambitions : « je suis résolu à mettre toutes mes forces au service de mon pays... avec tous ceux qui partagent la même conception de la France... Je suis définitivement déterminé à en créer les conditions politiques ». Il était déjà évident qu'Alain Juppé serait poussé vers la sortie sans ménagement. Ce sera chose faite quand Philippe Séguin, après avoir été élu président du groupe RPR à l'Assemblée nationale (avec 125 voix sur 140 députés), prendra la présidence du parti chiraquien, lors des assises extraordinaires du 6 juillet.

Paradoxalement, la nébuleuse UDF a - du moins en apparence - mieux surmonté ses divisions. Alain Madelin est devenu président du Parti républicain, François Bayrou

s'est vu octroyer la présidence du groupe UDF au Palais Bourbon. On peut toutefois s'interroger sur le sens des paroles de François Léotard, conservant la présidence de l'UDF, lorsqu'il déclare : « nous sommes désormais dans une situation complètement nouvelle. Nous abordons les prochaines échéances sous nos propres couleurs ». Au RPR, en revanche, on ne s'est pas donné la peine de

dissimuler rivalités et intrigues. Le 4 juin, lors d'un « pot de l'amitié » à la Maison de la chimie, un délégué général exprimait crûment son amertume : « je croyais qu'on avait touché le fond des putasseries en 1994, quand Chirac était au plus mal. Eh bien non ». Dès le 5 juin, les balladuriens confirment leur alliance de circonstance avec Philippe Séguin. Avec 40 députés, ils représentent une composante importante et organisée du RPR et conservent leur autonomie.

Charles Pasqua, lui aussi « rallié » au maire d'Épinal, plaide pour un grand parti de

droite, incluant le Mouvement pour la France de Philippe de Villiers.

Il faudrait déjà que le RPR, parti sans idéologie, qui n'a plus rien de gaulliste depuis belle lurette, maintienne son unité. Rien n'est moins certain. On y assiste à des rivalités purement cyniques. Celle qui oppose Séguin et Balladur, malgré leur alliance conjoncturelle, ouvre la voie à toutes les incertitudes. De plus, l'impact des « affaires » risque d'accélérer le processus de décomposition. Il reste à espérer que Philippe Séguin ne fera pas n'importe quoi avec n'importe qui. Mais, à cet égard, son duo improvisé avec Madelin, entre les deux tours, n'est pas de bon augure. A droite plus encore qu'à gauche, il y a peu de résistance au libéralisme. Le « Parti des politiques » demeure à l'état virtuel. On a pu penser un moment que Philippe Séguin pourrait en prendre la tête. Il ne l'a pas fait. Cet homme isolé n'a pas su s'entourer d'un groupe d'hommes fidèles. Sociologiquement, il ne bénéficie du soutien d'aucun groupe social. Sur le plan

Le troisième larron

La progression du Front national s'explique par les crises qui secouent la société française, mais aussi par les fautes de ses adversaires.

Par la dissolution de mai dernier, la droite souhaitait, entre autres objectifs, empêcher le Front national de mener la longue campagne à laquelle il se préparait, et réduire de ce fait son poids électoral. Sur ce point aussi, la manœuvre conjointe de MM. Chirac et Juppé a échoué : le Front est devenu le troisième parti de France, et la deuxième formation de la droite puisqu'il dépasse l'UDF et talonne le RPR.

La progression du national-populisme paraît irrésistible et de plus en plus dangereuse car la confronta-

tion entre une droite dominée par le parti de Jean-Marie Le Pen et les formations de gauche créerait une situation de guerre civile. Les états-majors des partis classiques n'ignorent pas la gravité du péril, mais se sont contentés jusqu'à présent d'évoquer le malheur des temps et les complaisances réelles ou supposées du camp d'en face.

Il est vrai que la crise économique et sociale, et le sentiment de perte d'identité, comptent pour beaucoup dans les succès de Jean-Marie Le Pen. Mais, depuis 1983, la droite et la gauche ont commis simulta-

nément des erreurs qui ont favorisé le développement du frontisme.

L'erreur de la droite a été d'inscrire dans la loi une partie importante du programme xénophobe du Front, sans jamais comprendre qu'il s'en trouvait légitimé dans ses revendications et incité à les durcir toujours plus.

L'erreur de la gauche a été de diaboliser l'électorat frontiste, et d'organiser des manifestations en forme d'exorcisme contre les réunions de J.-M. Le Pen - sans voir que ce type d'agression conforte l'agressé.

A chacun de reconnaître ses erreurs et de renoncer à des attitudes suicidaires.

Sylvie FERNOY

économique, il n'a jamais arbitré entre ceux qui constituaient son équipe il y a un an. Si Séguin n'est plus l'anti-maastrichien, il ne pourra retenir une partie de l'électorat du RPR tenté par le Front national. S'il ne parvient pas à rénover le parti chiraquien, en supposant qu'il s'y intéresse vraiment, celui-ci éclatera. Et ce n'est pas l'allégeance au chef de l'État - d'ailleurs peu conforme à l'esprit des institutions -, que proclament tous les ténors du RPR, qui l'empêchera. La « phrase manquée » de Philippe Séguin à « Sept sur sept » (le dimanche 8 juin) : « mon problème, ce n'est pas de remplacer Jacques Chirac », laisse songeur. A trop vouloir prouver...

Dans *Royaliste* (1), Maria Da Silva faisait l'analyse suivante : « au premier tour des élections législatives, le Front national (3 775 382 voix) est passé devant l'UDF (3 685 015 voix) et il est devenu la troisième formation politique française qui talonne le RPR (4 084 506 voix). Il est donc évident que l'effondrement du parti chiraquien ferait du Front national le premier parti de droite, qui pourrait remporter la majorité des sièges à l'Assemblée nationale ». Un tel scénario n'est pas invraisemblable. Avec un RPR éclaté et une droite atomisée, le système électoral (scrutin majoritaire à deux tours) pourrait faire basculer de nombreuses circonscriptions dans le giron de Jean-Marie Le Pen et consorts.

C'est bien le pari fait par Bruno Megret (2) lorsqu'il déclare : « Au sein du RPR et de l'UDF, il y a des courants, des personnalités, des militants et des électeurs qui ont des convictions très proches des nôtres ». Si la droite éclatait, un « boulevard » s'ouvrirait devant le Front national. Et notre pays se trouverait au bord d'une guerre civile.

Alain SOLARI

(1) *Royaliste* n° 689 du 16 au 29 juin 1997.
(2) *Le Monde* du 11 juin 1997.

Des promesses et des actes

Les promesses électorales n'engagent que ceux qui y croient, rarement ceux qui les formulent. S'il a tenu parole en matière de nationalité et d'immigration, Lionel Jospin n'aura pas attendu longtemps pour atténuer fortement ses promesses dans le domaine économique et social.

Il y a deux moments forts dans les premiers jours qui suivent la nomination d'un nouveau Premier ministre : la composition de son gouvernement et sa déclaration de politique générale. L'une et l'autre donnent des indications sur la politique que le chef du gouvernement entend mettre en oeuvre, l'une et l'autre répondent à une même logique.

Ainsi, il était tout à fait cohérent de choisir Jean-Pierre Chevènement pour le ministère de l'Intérieur dès lors qu'on annonçait le retour à la moralité publique et le rétablissement de la tradition républicaine en matière de nationalité et de statut des étrangers. La désignation de Martine Aubry, en charge d'un super-ministère des Affaires sociales, était plus ambiguë : la fille de Jacques Delors est bonne technicienne, mais il lui arrive de changer de convictions.

Cette cohérence et ces ambiguïtés se retrouvent dans les premières décisions prises par Lionel Jospin. Son long développement sur le pacte républicain, qui constitue la partie la plus riche de son discours de politique générale, la plus prometteuse, avait vivement réjoui les royalistes que nous sommes, puisque le Premier ministre annonçait le retour à la tradition du droit du sol qui

avait été solennellement affirmée par les légistes du roi de France dès le XVI^e siècle. Et l'annonce de l'abrogation de la législation xénophobe ne pouvait manquer de satisfaire les militants de La Nouvelle Action royaliste, qui ont participé à toutes les manifestations contre les lois Pasqua puis contre la loi Debré. De fait, les premières mesures prises par Jean-Pierre Chevènement et l'organisation de la réflexion sur le statut des immigrés confirment ces excellentes impressions.

En revanche, le doute s'est rapidement installé quant à la réalisation des engagements économiques et sociaux.

Dans sa déclaration de politique générale, Lionel Jospin n'a donné que de très rares indications sur les mesures qu'il entend prendre pour résorber le chômage. Il tempore. Il attend les résultats de l'audit des finances publiques commandé au lendemain de sa nomination et qui ne lui sera communiqué qu'en juillet. Certes, il s'est d'ores et déjà engagé sur la création de 35 000 emplois de proximité dans la police nationale, mais on entend dire que la création des 700 000 emplois promis pendant la campagne électorale sera étalée dans le temps. Jusqu'à quel point ? Certes, il augmente le SMIC de 4 %, mais est-ce suffisant pour provoquer un choc psychologique

salutaire ? Certes, il a promis une nouvelle loi sur les licenciements économiques et de mettre fin aux suppressions d'emplois dans la Fonction publique, mais il s'agit là de mesures défensives. Sur les privatisations, il est resté flou. Ce dont nous avons besoin est d'une politique économique et industrielle volontariste de grande ampleur, qui rompe définitivement avec l'orthodoxie économique. Or, sur le sujet, Jospin est resté bien confus : là encore, son équipe, et notamment Dominique Strauss-Kahn, était plus discrète pendant la campagne. Pour l'essentiel, il a tout reporté à la rentrée : conférence sur les salaires, le temps de travail et l'emploi, décision sur les privatisations...

Ceci sans compter les erreurs qu'il a commises. Était-il obligé de soumettre le versement des allocations familiales à conditions de ressources ? Cette mesure ne rapportera pas grand-chose au regard des désagréments et des déceptions qu'elle a entraînés. Alain Juppé avait déjà mis à mal la politique familiale, Lionel Jospin en sonne le glas. Est-ce comme cela qu'il entend redonner confiance aux Français ?

Comme ses prédécesseurs, Lionel Jospin est enfermé dans une contradiction : accentuer la rigueur budgétaire dans la perspective de la monnaie unique tout en menant une politique active en faveur de la croissance et de l'emploi. Le projet de budget montrera si le nouveau gouvernement est capable de sortir de l'impasse.

Nicolas PALUMBO

L'État mis au pied du mur

La fracture sociale qui existe dans notre pays ne saurait être réduite que par une action volontariste de l'État. Le gouvernement Jospin en a-t-il la volonté ? C'est sur la réponse à cette question que nous le jugerons.

E prouvés par la guerre et harcelés par la « révolution » communiste à l'Est, nos pays ont vécu les « Trente glorieuses » dans la conviction que la croissance résorberait progressivement toutes les pauvretés. Travailleurs étrangers et vieillards, dernières victimes symboliques de ces carences archaïques, ont cru voir leur misère abrogée par deux signes volontaristes : on rase le bidonville de Nanterre, et Giscard président fit enfin revaloriser le « minimum vieillesse ».

Pourtant, il n'y eut pas d'extinction du paupérisme. Dès le premier choc pétrolier, l'économie plongea dans le climat de crise dont nous avons observé les développements, des freins posés à l'immigration au rejet des immigrés, des déficits sociaux au surgissement d'une « nouvelle pauvreté ». Un sentiment s'est peu à peu imposé, celui d'une rupture fatale entre les « gagnants » et les chô-

meurs, entre les nantis et les abandonnés.

Fatalité inacceptable. Il est clair que le mot de « crise » n'est que le paravent permettant de cacher la responsabilité de l'ultra-libéralisme qui se mondialise en cassant les ressorts culturels et politiques qui lui résistent. La performance individuelle exaltée dans un contexte déréglementé accroît inexorablement une sous-population d'exclus et infuse à chacun l'angoisse de devenir corvéable, puis exilé du corps social. Or l'idée que la société « fait corps » et que son tissu ne tolère pas les déchirures durables est un principe sous l'égide duquel s'est édifié notre État de droit : la république ou « chose commune » nous rend mutuellement garants les uns des autres. Il revient au politique de mettre cette garantie en oeuvre, faute de quoi la révolte des citoyens est justifiée.

L'actualité vient de l'illustrer avec force. Depuis que la France ayant élu en 1995,

pour cause de « fracture sociale » un président de droite, puis, celui-ci ayant échoué à la réduire, l'a flanqué en 1997 d'un gouvernement de gauche, on peut dire que les moyens d'expression politique du pays sont épuisés. L'État, au pied du mur, est condamné à faire son devoir ou à se voir irrémédiablement disqualifié.

Mais quelle est la forme de pouvoir dont il peut disposer ?

Celle, minimale, d'un Bill Clinton qui, laborieusement, arrache dans les marges des bilans capitalistes les rations de survie d'une charité sociale palliative ?

Celle, légaliste, de la défense des acquis sociaux (SMIC, Sécurité Sociale, retraite...) dont nos présidents français se disent les gardiens devant les gloutonneries ultra-libérales ?

Ou celle, traditionnelle en France et largement alentour, de pouvoir réserver, dans le jeu économique, des domaines d'État (entreprises et banques nationalisées, services publics

ou d'économie mixte) dont le poids équilibre la sauvagerie du marché, et lui dicte en même temps les règles nécessaires à son fonctionnement ?

Notre choix est clair, c'est celui d'une république maîtrisant suffisamment l'économie pour assurer l'indépendance nationale et la justice sociale. Le contraire serait une désertion de politique.

Certains objecteront que c'est là un « modèle » dépassé par la « mondialisation » et l'ouverture des marchés qu'elle entraîne. C'est une très vieille lune. La France emprunte tout au monde sauf ses modèles de gouvernement, à plus forte raison sans les pressions marchandes qu'elle a déjà amplement expérimentées. L'exemple de Colbert suffit à démontrer comment l'initiative de l'État a su répondre aux défis du marché international, que dominaient à l'époque les Hollandais. A contrario, l'erreur historique de Louis XIV fut de se croire forcé de faire la guerre à des concurrents dont le colbertisme avait déjà disposé.

Si aujourd'hui certaines évolutions sont nécessaires, elles doivent se faire sans renoncer au service qui légitime le pouvoir de l'État. C'est ce que fait, en Allemagne, le chancelier Kohl en défendant l'économie sociale de marché contre ses adversaires et amis ultra-libéraux.

Rien n'indique que nos socialistes français aient une conviction entière à ce sujet. Mais le peuple les a mandatés à cette fin et se chargera de le leur rappeler.

Luc de GOUSTINE

Accomplir, et non détruire

Il ne faut pas se le cacher, on assiste aujourd'hui à une attaque en règle contre les institutions de la Ve République, à la veille du quarantième anniversaire de leur fondation.

Les Français ont la passion des constitutions, du moins depuis la I^{re} République en 1792. En deux siècles nous avons changé plus de dix fois de régimes politiques, naviguant de l'Empire à la monarchie constitutionnelle, de l'étatisme le plus absolu (Vichy) à la République parlementaire. Autant dire que nous avons tout essayé dans un laps de temps relativement court à l'échelle de l'histoire. Si l'on compare ce goût du changement à la relative stabilité britannique dans la même période, une certitude se fait jour : les Français n'ont toujours pas réussi à intégrer dans leur vécu politique la fin de l'Ancien Régime ! Il n'y a qu'en France où l'on semble juger une constitution en fonction de son âge, voire de la mode idéologique, et non en fonction de son adéquation aux exigences de la vie démocratique et nationale. La « constitutionnalite » nous habite...

L'on pensait pourtant qu'autour des institutions de la Ve République s'était établi un certain consensus, auquel participaient même ceux qui, comme François Mitterrand, en avaient été jadis de farouches adversaires. Et voilà que certains politologues et universitaires du droit, réactivant des préjugés éculés mais toujours vivaces, lancent une grande campagne visant à convaincre les Français que nos institutions ont fait leur temps, qu'il faut les réformer, voire les

changer, ou même, pour certains, appeler à la fondation d'une VI^e République, thème que l'on croyait réservé à Jean-Marie Le Pen qui la réclame depuis vingt ans !

Là aussi, comme en économie, une pensée unique s'installe, tournant autour de quelques évidences aussi « naturelles » que les prétendues lois du marché. Il n'est pas indifférent de constater que, de même que les ultra-libéraux se présentent en scientifiques d'une réalité économique dont ils auraient découvert le mystère, nos réformateurs constitutionnels se présentent avant tout comme des universitaires et professeurs de politique, inspirant de leur science infailible l'opinion des Français. Étrange paradoxe tout de même que celle de vouloir revitaliser le débat démocratique à la seule lumière de l'argument d'autorité, voire d'une certaine technocratie du droit !

Pour la réforme institutionnelle, c'est encore le modèle américain qui inspire nos « sages », quelles que soient les variantes de leur projet : il s'agit, par le quinquennat, d'instaurer un régime présidentiel, censé permettre de revitaliser du même coup le pouvoir parlementaire et d'éviter la bête noire : la cohabitation, jugée irrationnelle. Comment ? En rendant solidaire législature et présidence pour avoir, dans le meilleur des cas un même parti à l'Élysée et au Palais-Bourbon, et dans le cas d'un

divorce politique, toujours possible, d'obliger à un dialogue franc et démocratique limitant naturellement les pouvoirs de chacun et responsabilisant le chef de l'État. Cela passe bien sûr, comme aux États-Unis, par la suppression du droit présidentiel à la dissolution et du droit parlementaire au renversement du gouvernement, voire par la disparition, comme aux États-Unis du poste de Premier ministre, le Président n'étant plus, en régime présidentiel... qu'un super premier ministre.

Certes, nos réformateurs ne tiendraient pas aujourd'hui le haut du pavé si la classe politique elle-même ne prêtait pas la main aux attaques contre les institutions en se conduisant comme si elles n'existaient déjà plus : c'est Jospin affirmant durant la campagne présidentielle de 1995 qu'il s'appliquerait à lui-même le quinquennat et qui continue à en faire un cheval de bataille, c'est Chirac utilisant l'arme de la dissolution, non pour régler une crise politique, mais par pur calcul politicien.

Qui ne voit que le régime présidentiel, d'ailleurs étranger à notre culture politique, aboutirait à rendre définitivement prisonnier le chef d'État non seulement du parti qui l'aurait porté au pouvoir, mais surtout des groupes d'intérêt qui auraient concouru à l'y amener ? Nous perdriions le caractère arbitral de la fonction présidentielle qui constitue l'essentiel de sa légitimité.

Quant au quinquennat qui accompagnerait un tel régime, il ne permettrait pas d'inscrire dans la durée, déjà trop courte du septennat, ce souci de stabilité de l'État qu'exigent autant la poursuite d'un projet national cohérent (économique, industriel, social) que la politique internationale. Sur ce dernier point, Michel Rocard le reconnaissait implicitement en avouant que « le président de la République française est l'un des rares grands responsables du monde à disposer de beaucoup de temps. Que n'en profite-t-il mieux ! » (2).

Pour notre part nous faisons une autre analyse. Non seulement nous ne pensons pas que nos institutions soient archaïques, mais nous estimons, au contraire, qu'elles sont inabouties, et que s'il s'agit de les modifier ce doit être pour en révéler toute la logique monarchique.

Nous osons l'affirmer : en optant pour une troisième cohabitation, c'est pour cette dimension royale de nos institutions qu'ont aussi voté les Français. Répondant par un désaveu à la dissolution politique de Chirac, les Français - sans mettre en cause sa légitimité - l'ont renvoyé au souci véritable de l'État, en lui rappelant que s'il appartient au Premier ministre de mener la politique du gouvernement, il est du ressort du chef de l'État de garantir la permanence du lien social et des intérêts supérieurs de la France. Le couronnement de la démocratie par l'instauration d'une monarchie constitutionnelle permettrait d'accomplir ce que nos institutions ne font que balbutier imparfaitement. En attendant cela, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour contrer la tentative actuelle de déstabilisation des institutions, en particulier l'établissement du quinquennat et d'un régime présidentiel. Il y va de l'essentiel.

Axel TISSERAND

(1) *Le Monde* daté du 11 juin 1997. Voir aussi l'article « La Ve en danger » dans *Royaliste* n° 688.

(2) in « *Relations internationales et stratégiques* », n° 25, printemps 1997, cité par Yves La Marck dans *Royaliste* n° 689.

royaliste 

SOMMAIRE : p. 2 : Une droite désintégrée - Le troisième larron - p. 3 : Des promesses et des actes - p. 4 : L'État mis au pied du mur - p. 5 : Accomplir et non détruire - p. 6/7 : Actualité de la monarchie - p. 8 : L'Europe américaine - p. 9 : L'Europe des nations - p. 10 : Pour un parti des politiques - p. 11 : Apprendre pour agir - p. 12 : Ligne de conduite.

RÉDACTION - ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs,
75001 Paris
Téléphone : 01.42.97.42.57
Télécopie : 01.42.98.05.53
Dir. publication : Yvan AJMONT
Com. parit. 51700 - ISSN 0151-5772

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénoms :

Adresse :

Profession : Date de naissance :

souscrit un abonnement de :

☐ trois mois (105 F) ☐ six mois (195 F) ☐ un an (290 F) ☐ soutien (500 F)

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS - CCP 18 104 06 N Paris

Sur la question monarchique, le temps des polémiques est terminé. Naguère victime de

jugements sommaires et de condamnations radicales, la monarchie royale fut aussi victime d'apologies absurdes et pernicieuses qui ont gravement déformé l'histoire des rois de France et dénaturé leur fonction. Les travaux des chercheurs de diverses disciplines permettent une approche véridique de la tradition royale et de l'institution monarchique. Hors de toute propagande, les préjugés subsistants sont vite dissipés...

Aujourd'hui, les royalistes n'ont plus à choisir entre la défensive ou l'agression. La recherche historique est devenue sereine, de même que la réflexion des philosophes de la politique et du droit.

Depuis qu'elle existe, la Nouvelle Action royaliste s'est mise à l'écoute des chercheurs et des savants, sans s'inquiéter de leurs éventuelles convictions politiques, et a trouvé dans leurs oeuvres tous les éléments qui lui permettent de fonder, aussi objectivement que possible, sa propre réflexion.

Sans négliger les crises et les échecs auxquels l'institution monarchique, comme tout autre régime politique, est confrontée, il nous a paru intéressant de montrer que les acquis les plus récents de la recherche détruisent les vieux clichés et les opinions préconçues. La monarchie royale est-elle une institution politique « dépassée », « inutile », « absolutiste », « nobiliaire » ? Regardons-y de plus près.

Dépassée ?

La royauté n'est pas une figure accidentelle, qui serait vouée à être effacée par le mouvement de l'histoire. Éminent orientaliste, spécialiste de l'histoire comparée des religions et des institutions politiques, Jean-Paul Roux montre au contraire que la monarchie a été ou demeure une structure fondamentale des sociétés humaines, à trois exceptions près. Sous diverses formes, dans toutes les civilisations et en rapport avec des religions très différentes, on retrouve la monarchie en Chine, en Amérique précolombienne, en Afrique noire... et sous une forme qui nous est familière chez les juifs, les chrétiens et les musulmans. Aujourd'hui, la moitié des pays de l'Europe des Quinze vit en monarchie.

Mais aussi le Japon, la Thaïlande, le Maroc, en fonction de conditions historiques et religieuses différentes ou opposées à celles que nous connaissons en Occident. Il faut en effet distinguer les monarchies nationales (France, Angleterre, Espagne) et les monarchies impériales (Russie avant 1917), les royautes plus ou moins laïques d'Europe et les monarchies théocratiques de type islamique ou extrême-oriental. Mais il reste suffisamment de points communs (incarnation du pouvoir, symbolique de l'unité de la collectivité politique) pour que l'on puisse établir la généralité de cette structure.

Absolue ?

La période absolutiste ne couvre qu'une petite période de l'histoire française (trois rois sur une quarantaine) et européenne. Cet épisode négatif ne saurait cependant être confondu avec le « despotisme éclairé » et encore moins avec un pouvoir tyrannique ou totalitaire.

Comme le rappelle Philippe Lauvaux : « dans sa conception occidentale, toute monarchie est par nature « constitutionnelle » en ce sens qu'elle obéit, selon l'expression de Montesquieu, à des lois fixes et établies. L'histoire des monarchies européennes est tout empreinte de cette note de régulation qui éloigne la monarchie des multiples formes de despotisme et de tyrannie ».

Nobiliaire ?

C'est une fiction ! Dans tous les types de royauté, dans tous les pays, il y a opposition entre le roi et la noblesse : le roi est en effet issu des rangs de la noblesse mais s'en affranchit et veut mettre la noblesse à son service (jusqu'à la domestiquer), tandis que la noblesse cherche à contrôler le souverain et à défendre ses privilèges. La France a connu ce conflit multiséculaire entre le

roi et les féodaux, et la nation s'est fondée dans l'alliance entre le roi et le peuple. Tel est la relation majeure que le professeur Jean-Paul Roux retrouve dans toutes les royautes, et qui fut une des points fondamentaux de la doctrine des légistes de la monarchie capétienne et de la politique des rois de France.

Héréditaire ?

Le terme est impropre. Les légistes du roi de France décrivent une monarchie successorale : le principe de la succession de père en fils n'est pas inscrite dans la biologie (le « sang »), et ne vise pas à transmettre un patrimoine privé : c'est un principe politique, une loi de l'État établie dans le souci du bien commun comme le souligne Blandine Kriegel dans ses ouvrages d'histoire et de philosophie du droit.



Le retour triomphal de Siméon de Bulgarie dans son pays en avril 1997.

Résipiscence

Actualité de la monarchie

Antidémocratique ?

Là encore, on condamne la monarchie en raison de sa dérive absolutiste au XVIII^e siècle. En ce cas, il faut aussi juger les II^e, III^e, IV^e et V^e République, au vu de la dérive ultra-jacobine de la I^{re} République : dictature de Salut public et Terreur. Ces accusations ne sont pas sérieuses : les royalistes ne veulent pas revenir à l'Ancien régime, pas plus que les hommes politiques les plus fidèles à l'esprit de 1793 ne songent aujourd'hui à faire couper des têtes !

Quant à la démocratie, il suffit de rappeler que les juristes saluent l'Angleterre monarchique comme « la mère des Parlements » et les historiens des institutions (notamment Pierre Rosanvallon) expliquent que, dans l'Europe moderne, ce sont en général les monarchies royales qui ont assuré la transition entre les régimes absolutistes ou despotiques de l'époque classique et les régimes démocratiques modernes.

Telle fut bien la fonction de la royauté espagnole qui permit la liquidation paisible de l'héritage franquiste, l'institution de la démocratie parlementaire en Espagne puis des alternances sans drame entre la droite et la gauche. Il est également permis de remarquer que le renversement des monarchies a souvent laissé la place à des régimes parlementaires anarchiques (au Portugal après 1910) ou corrompus (en Italie après la seconde guerre mondiale), des régimes totalitaires (en Roumanie, en Bulgarie, et des dictatures de divers types (le communisme de Tito dans les années cinquante).

Antirépublicaine ?

Les historiens du droit et les juristes contemporains nous invitent à ne plus nous laisser égarer par des querelles de mots. La République, c'est la *res publica*, autrement dit le souci du bien commun, ou encore le gouvernement légitime, régi par une loi fondamentale. En d'autres termes, la République, c'est l'État de droit.

Les royalistes de la NAR sont donc pertinents lorsqu'ils se définissent comme républicains (par référence à l'idéal du bien commun) et la conception de la « monarchie républicaine » est juridiquement rigoureuse. C'est ce qu'explique le constitutionnaliste Maurice Duverger : « Le terme « républicain » désigne ici tout régime essentiellement fondé sur la souveraineté du peuple exprimée par des élections authentiques, même s'il comporte un monarque héréditaire [cf. plus haut la réserve faite sur l'usage de ce mot] à fonction symbolique, comme en Grande-Bretagne ».

Inutile ?

Telle est la mauvaise réputation que l'on fait parfois aux reines et aux rois de l'Europe contemporaine. Cette accusation d'inutilité est fermement repoussée par les juristes belges, espagnols et britanniques, ainsi que par leurs collègues français qui se sont penchés sur la

question. Toujours dans *Pouvoirs*, M. Francis Delpérée, doyen honoraire et professeur de droit à Louvain, écrit que le roi exerce deux fonctions :

La première fonction est officielle : le roi *authentifie les actes politiques* (il promulgue les lois, ratifie les traités internationaux, désigne les ministres), et assure par là qu'ils sont bien conformes à la Constitution ; le roi *exerce un rôle représentatif* parce que le roi est seul habilité à engager valablement l'État, essentiellement dans le domaine international. Enfin, le roi *exerce un rôle politique* en favorisant discrètement la résolution des crises ministérielles.

La seconde fonction est symbolique, ce qui n'est pas rien : par la légitimité historique et constitutionnelle dont il bénéficie, le roi est celui qui garantit l'unité, qui assure le lien social et qui peut apparaître, en cas de crise grave, le dernier recours de la nation - comme on le vit en Espagne lorsque le roi fit échouer la tentative de coup d'État militaire.

En assumant ces deux fonctions, les rois et les reines de l'époque contemporaines incarnent effectivement l'unité de leur pays et l'identité de leur nation.

Inactuelle ?

Qu'ils approuvent ou qu'ils rejettent la Constitution de la V^e République, la plupart des juristes reconnaissent son caractère monarchique. Effectivement les principes d'arbitrage, de continuité et d'indépendance du chef de l'État qui sont inscrits dans le texte constitutionnel sont ceux-là mêmes qui inspiraient la monarchie capétienne. Nous vivons donc dans un régime de monarchie élective - que les royalistes souhaitent transformer en régime de monarchie royale afin que les principes affirmés dans la Constitution soient mieux garantis.

L'actualité de la monarchie est européenne. En Roumanie, en Bulgarie, des foules immenses ont accueilli les rois de ces pays, qui avaient été exilés par les communistes. Aujourd'hui, Michel de Roumanie et Siméon de Bulgarie se sont mis au service de leur patrie, pour laquelle ils accomplissent d'importantes missions, en matière économique et dans le domaine diplomatique.

Sylvie FERNOY

Pour en savoir plus

- ♦ Blandine Kriegel, « Les historiens et la monarchie », P.U.F., 4 tomes, 1988 (prix franco : 597 F).
- ♦ Pierre Rosanvallon, « La monarchie impossible », Fayard, 1994 (prix franco : 180 F).
- ♦ Jean-Paul Roux, « Le Roi - mythes et symboles », Fayard, 1995 (prix franco : 155 F).
- ♦ Revue *Pouvoirs*, n° 78, « Les monarchies », et tout particulièrement les articles de Philippe Lauvaux, Francis Delpérée, Maurice Duverger (prix franco : 100 F).

L'Europe américaine

Clinton veut chausser les bottes de Truman et cinquante ans après le plan Marshall faire de l'Europe un grand dessein américain.
La France peut organiser le sursaut européen.

Les négociations en vue de préparer le sommet de l'OTAN ont eu un caractère exemplaire car elles ont mis en évidence les méthodes américaines et les desseins de Clinton. Deux points fondamentaux étaient en cause : d'une part l'élargissement de l'OTAN à de nouveaux pays de l'Europe centrale et orientale, d'autre part la réforme des structures du commandement de l'Alliance.

Sur le premier point les réticences de la Russie constituaient un obstacle. Kohl et Chirac avaient finalement réussi à convaincre Eltsine de la nécessité de cet élargissement pour conforter une identité européenne de défense. Mais la signature de l'Acte fondateur des relations entre l'OTAN et la Russie à Paris le 27 mai n'aura été qu'une victoire à la Pyrrhus. Comme tel, ce document intéressait médiocrement Washington. Chirac cherchait, lui, à faire de la Russie un allié dans son exigence de réforme de l'Organisation. Clinton aura réussi ce petit prodige de retourner l'argument. L'Acte signé faisait sauter le dernier verrou à l'élargissement de

l'OTAN. La France et l'Allemagne avaient rempli leur rôle. On ne leur devait plus rien. La politique des « pour-boires » n'est pas de mise dans les relations internationales...

D'où l'intransigeance et la brutalité des Américains sur le second point des négociations qui portaient sur la demande européenne de rééquilibrage entre l'Europe et les États-Unis dans les structures de commandement. En particulier par l'attribution à un Européen du commandement sud. Dans l'avion qui l'amenait à la table des négociations le secrétaire américain à la défense, William Cohen, n'hésitait pas à déclarer : « *la discussion est close. Il y a un commandant à Naples, et il est américain* ». Donc *exit* le rééquilibrage des commandements, *exit* en conséquence le retour de la France dans la structure militaire. La stratégie imaginée par Chirac a atteint ses limites.

Les conséquences sont très graves. La demande de commandement européen pour la Méditerranée allait de pair avec le souhait de compléter au sud l'élargissement uniquement prévu à l'est. Or les Américains veulent garder le contrôle exclusif de la zone. Après les accords de Dayton sur la Bosnie, ils ont désigné leur auteur, Hollbrooke, envoyé spécial pour Chypre. L'intéressé a accepté de se distraire de ses propres affaires une semaine par mois pour régler cette querelle de Grecs et de Turcs. La montée au créneau des généraux tures, ces excellents alliés dans l'OTAN, n'est pas innocente à cet égard. La requête française

d'inclure la Roumanie - qui entretient la seule armée qui vaille à l'Est avec celle de la Pologne, et qui s'est déjà manifestée dans les missions de maintien de la paix en Albanie et en Bosnie - dans le premier élargissement de l'OTAN, est vue par Washington comme un moyen détourné de la France pour obtenir un droit de regard sur la Mer Noire et le flanc sud.

Cela Clinton n'en veut pas. S'il en est besoin, la Maison Blanche est d'accord pour traiter du flanc sud avec la Russie mais en tête à tête, pas à travers l'OTAN. Les États-Unis se sont donc entendus au préalable avec la Russie sur la limitation de l'élargissement à la Pologne, la République tchèque et la Hongrie. Moscou sait qu'il a en partie été payé de son assentiment au premier élargissement par une augmentation de son plafond de forces militaires dans le flanc sud. La Moldavie et l'Ukraine, sur pression américaine, ont été les derniers à l'admettre à la mi-mai afin que Moscou puisse annoncer enfin son accord pour l'élargissement. Tout est lié.

Pourquoi faire de l'adhésion de ces trois pays à l'Alliance une urgence ? Vaclav Havel a mis en avant la menace des nationalismes à la yougoslave. Mais, en fait, la Hongrie pourrait servir aux Américains de base arrière pour certains de leurs dispositifs après leur retrait de Bosnie, retrait qui mettra une nouvelle fois à l'épreuve la résolution européenne. Au-delà, c'est aussi la création pour les industries d'armement d'un nouveau marché (environ trois cent

aéronefs pour remplacer les anciens Migs de l'ex-pacte de Varsovie) que les Américains espèrent récupérer. Mais le plus important est pour Clinton de faire entrer ces trois pays dans l'Alliance avant qu'ils ne soient admis dans l'Union européenne, alors que les deux devaient aller de pair. Tout ceci obtenu sans mal du fait de l'incapacité de l'Union de formuler une politique étrangère et de sécurité commune.

« *L'élargissement de l'OTAN sera pour notre époque ce qu'a été le plan Marshall il y a cinquante ans* ». Cette affirmation de Clinton n'aurait pas de sens s'il ne s'agissait de faire de l'OTAN un substitut de l'Union européenne. Le but est de bâtir une communauté transatlantique de libre-échange. On aurait garde d'oublier que le sort du plan Marshall à l'est s'est joué à Prague, où l'acceptation du plan par le gouvernement tchèque a amené sa chute avec le coup de Prague en 1948. Le Plan, s'il a permis la reconstruction de la partie occidentale de l'Europe, étroitement cogérée par les Américains, a suscité l'OTAN et non l'inverse. Aujourd'hui d'aucuns s'étonnent que l'on privilégie l'élargissement de l'OTAN au lieu d'initier un plan d'aide au pays de l'Est, Russie comprise, qui les mettrait en état de rejoindre rapidement l'Union européenne.

Une Europe qui cultive la nostalgie du plan Marshall d'il y a cinquante ans est mûre pour l'Amérique. L'ambition de la France est de lui offrir un autre modèle ou plutôt de lui révéler à elle-même celui qu'elle porte en elle. Il lui faut une nouvelle fois repartir quasiment de zéro et se mettre à rebâtir. Ce n'est qu'en se respectant qu'elle sera respectée par autrui. Elle ne peut tirer ses forces que d'elle-même. Il faut à la France se recentrer pour redevenir un centre et rayonner à nouveau. Non pas la France seule, mais le doute méthodique, la mise entre parenthèses, l'abstention si cartésienne, la suspension provisoire. Qu'elle l'annonce, qu'elle s'y prépare, et l'on reverra les uns inquiets, les autres pleins d'espoir, revenir à elle.

Yves LA MARCK

L'Europe des nations

Qu'est-ce que l'Europe ? D'abord une dénomination géographique rendue problématique par l'histoire. La Russie doit-elle en être exclue ? La Turquie (qui est presque entièrement d'Asie) doit-elle lui être associée ? Dès que surgit de la tête des Pères fondateurs (Monnet, Schuman, De Gasperi) le concept politique d'Europe, c'est à des États-Unis d'Europe que l'on songe, sans avoir conscience de l'énormité que l'on profère. S'il faut, en effet, réconcilier les peuples européens en les associant à un projet commun, ce n'est sûrement pas le modèle américain qu'il faut viser, à moins de pratiquer la méthode de la table rase, en détruisant l'originalité de l'objet singulier que constitue l'Europe.

Les États-Unis d'Amérique se sont constitués au début de leur histoire. A l'aube de l'existence, ils ne sont riches que d'un avenir à construire, leur héritage venant d'ailleurs. Il n'en va pas de même pour l'Europe qui porte l'honneur, la charge et parfois la culpabilité d'un héritage historique indéniable. L'horreur du dernier conflit européen a peut-être donné à certains l'idée qu'il fallait se purifier d'un tel passé et que la paix passait par l'effacement des nations dont la démesure avait produit le malheur commun.

Qu'il fallait, en 1945, réexaminer complètement la question européenne, ne fait pas de doute. La réinscription de l'Allemagne dans l'espace civilisé passait, en particulier par des projets d'association, de coopération, intenses. La Communauté économique européenne, créée par le traité de Rome en 1957, correspondait largement à un ressaisissement des nations décidant de cette association. Nul doute que les Pères fondateurs penchaient pour un fédéralisme supranational, mais celui-ci n'existait qu'à l'état d'esquisse. Quand de Gaulle, en 1958, héritera du Marché commun, il imposera le compromis de Luxembourg, qui laisse aux États nationaux la maîtrise de leur destin, en leur donnant la possibilité du veto, lorsqu'ils estiment que leurs intérêts essentiels sont en jeu.

Charles de Gaulle a donc une philosophie de l'Europe qui exclut l'effacement des nations : « *L'arbitraire centralisation provoque toujours, par choc en retour, la virulence des nationalités. Je crois donc qu'à présent, non plus qu'à d'autres époques, l'union de l'Europe ne saurait être la fusion des peuples, mais qu'elle peut et doit résulter de leur systématique rapprochement. Or, tout les y pousse en notre temps d'échanges massifs, d'entreprises communes, de science et de technique sans frontière, de communications rapides, de voyages multiples. Ma politique vise donc à l'institution du concert des États européens, afin qu'en développant entre eux des liens de toutes sortes grandisse leur solidarité. Rien n'empêche de penser, qu'à partir de là, et surtout s'ils sont un jour l'objet d'une même menace, l'évolution puisse aboutir à leur confédération* ». La

par Gérard Leclerc



confédération n'est pas la fédération, parce qu'elle suppose une prise de décision commune des États que les fédéralistes voudraient transférer à l'État supranational.

Trente ans de coopération européenne n'ont pas tranché le débat, même si on s'accorde de plus en plus sur le fait que la communauté n'a pas effacé les réalités nationales. Même les plus déterminés des fédéralistes, comme Jacques Delors, entendent respecter les prérogatives nationales, limitées cependant par de larges transferts de souveraineté à un exécutif européen. Or, c'est sur ce point précis que les philosophies divergent. La confédération peut aller très loin dans une démarche associée des États, elle n'abolit jamais leur intégrité et leur personnalité propre. La fédération au contraire tend à attribuer de plus en plus de pouvoirs à une instance supranationale au point de dépouiller les États de leurs prérogatives essentielles et de leur rayonnement international.

Ce qui vaut pour les États-Unis d'Amérique n'est pas transposable à l'Europe, à cause des singularités nationales qui la composent et qui sont irréductibles. C'est une question de civilisation. La parenté profonde qui unit les différentes cultures européennes et qui rend possibles échanges et solidarité n'existe que sur fond de différences. Le propre de l'Europe, c'est l'association de civilisations très originales à vocation internationale. S'il existe une civilisation européenne, elle résulte de cette parenté et nullement de l'abolition arbitraire de ses composantes. Pour ne donner que ce seul exemple, la civilisation lusitanienne est irréductible, elle suppose un Portugal doté d'une expression internationale. Un éventuel super-État européen ne saurait se substituer à cette mission proprement lusitanienne.

Tant qu'on n'aura pas vu cela, on sera incapable de concevoir l'organisation originale d'une Europe qui ne peut être que confédérale et dont la vocation est de ne laisser à l'écart aucune des nations et aucune des civilisations qui dépendent de son aire historique. Il est inconcevable que les anciennes nations d'Europe centrale soient longtemps tenues éloignées de la construction commune et il faudra tenir compte un jour d'une Europe balte qui constitue elle aussi une civilisation parmi celles de l'Europe. Quant à la Russie, cas problématique, ce n'est que par une reconnaissance de ce en quoi elle participe aussi pour sa part d'une essence européenne qu'elle pourra trouver sa place dans un concert mondial. Sa forte singularité doit être modérée par cette appartenance qui seule peut l'empêcher de se trouver complètement étrange et donc fermée au reste du monde, sauf à développer une hégémonie impériale.

La question d'une monnaie unique pour l'Europe est aujourd'hui cruciale. Elle peut, de fait, déporter le projet européen, dans un sens fédéraliste et technocratique, en rejetant en même temps une grande partie des peuples européens. Elle peut signifier une dérive dans le sens d'une désappropriation du politique dans la logique libérale de l'autonomie des marchés économiques et financiers. Faut-il rappeler que ce n'était pas l'intention de François Mitterrand qui avait réussi à arracher la monnaie unique comme compensation à l'unité allemande et pour trouver une parade à l'hégémonie du mark ? Là encore, alors que l'objectif fédéral est de retirer aux États leurs prérogatives, l'objectif confédéral est de tenter un pilotage commun de l'instrument monétaire dans l'intérêt de tous. S'il y avait déviation par rapport à l'intention initiale, c'est le projet européen qui entrerait en crise pour le plus grand dommage de ce qu'il avait de généreux et de fort. Comme le disait encore de Gaulle, l'organisation européenne *sui generis* peut être encore « *quelque armada sombrée à l'éternel mensonge* », ou bien pour l'avenir, « *un bel espoir élevé sur les flots* ».

PROMOTION

Le supplément de 4 pages "Un projet pour la France" encarté dans ce numéro est vendu séparément. Nous comptons sur nos lecteurs pour en faire usage comme outil de promotion du journal.

Tarif franco : 5 ex. : 15 F - 15 ex : 30 F - 50 ex. : 75 F

Pour un parti des politiques

Consciente de ses faiblesses mais sûre de ses atouts la Nouvelle Action royaliste ne manque pas d'ambitions.

Nicolas Lucas, délégué national depuis un an, répond à nos questions sur la situation du mouvement et ses grandes orientations.

■ **Qu'elle est la situation de la Nouvelle Action royaliste ? Quels sont ses faiblesses et ses atouts ?**

Nicolas Lucas : D'abord n'oublions pas nos 25 années d'existence où tout compte, les échecs comme les réussites.

Ainsi fallait-il accomplir la révolution du royalisme pour que cette tradition retrouve la place qui lui revient dans la vie de la nation. Il y eut aussi des actes symboliques de participation à la vie politique : l'élection présidentielle de 1974, la participation aux institutions de la République (au Conseil Économique et Social), les candidatures aux différentes élections législatives et municipales, le soutien à François Mitterrand en 1981 et en 1988.

Il y eut toute cette part, décisive pour notre évolution, de réflexion et, plus encore, de débat avec toutes les intelligences de ce pays, avec des politiques de toutes les famil-

les et avec tous ceux qui mènent le combat civique et participent aux luttes sociales. Nos réunions hebdomadaires des *Mercredis de la NAR* en portent témoignage.

Il y eut aussi des épreuves, des échecs, des erreurs, des occasions manquées mais chaque fois surmontés grâce à la fidélité à une tradition constamment interrogée et méditée. Ces années nous ont donné la capacité de résistance, la patience où se forge les succès, l'énergie qui assure la durée.

Aujourd'hui encore, sommes-nous peut-être numériquement un des plus petits mouvements politiques de ce pays, mais nous le disons avec assurance : ce mouvement est solide et ses capacités sont bien réelles. Il peut devenir rapidement un mouvement politique qui compte. Quels sont ses atouts ? Une pensée politique, une expérience politique complète, une perception claire de ce que Bertrand

Renouvin appelait, dans l'éditorial du numéro 689 de *Royaliste*, « notre fond commun », un ancrage dans les luttes civiques et sociales...

Ajoutons la certitude d'être parmi les plus pertinents en ce qui concerne la stratégie d'effacement du Front national.

"A l'encontre de l'opportunisme de droite et de gauche, le projet royaliste conçu selon l'idéal républicain donne à l'action civique des militants sa raison et son sens"

■ **Mais qu'elle peut être réellement l'ambition de la Nouvelle Action royaliste ?**

N. Lucas : Être l'âme du « parti des politiques ». C'est historiquement notre vocation. Sauver le politique, réhabiliter la politique, c'est constitutif de notre identité. Notre ambition, maintenant, c'est de construire, de ce point de vue, une organisation dont la voix porte, dont la force compte, dont l'autorité pèse à l'heure des décisions qui mettent en jeu l'avenir de la nation.

Une formation politique n'a pas de sens si elle évite les rendez-vous avec l'histoire. Pour nous royalistes, ce rendez-vous ne peut se justifier qu'au regard de la paix menacée par toutes les violences exercées à l'encontre de la France et des Français et dont nous dénonçons la montée depuis plusieurs années. Il se

justifie aussi par les « absences » de la classe politique et le cynisme de la classe dirigeante. Pour conjurer ces périls il faut des hommes au service de la justice et épris de liberté : nous voulons les rassembler. Pour les rassembler, il faut une formation politique, engagée mais non partisane, dotée d'un vrai projet pour la nation (dont une synthèse est présentée dans le supplément encarté dans ce même numéro).

■ **Quels sont les grands axes qui guident votre action ?**

N. Lucas : Malgré le changement de majorité, qui nous apporte quelques soulagements sur le front des libertés et qui nous assure d'une pratique plus tempérée du libéralisme, le mouvement social et les luttes pour la dignité humaine, chaque jour bafouée par la violence de l'économie, vont continuer.

Alors, bien sûr, nous allons soutenir toutes ces luttes. Nous allons surtout intensifier notre participation qui devra être éminemment politique. Nous serons là avec notre conception du débat politique qui doit être rigoureux mais aussi vigoureux, avec notre défense du fond commun, indispensable pour formuler de nouveaux projets. Nous serons à la pointe de la défense des libertés, de la dignité, de la justice. Parce que la paix civile en dépend.

■ **Quels sont vos objectifs pour la rentrée ?**

N. Lucas : Les gens veulent comprendre ce qui leur arrive, ils veulent savoir où on va mais aussi comment on peut choisir un autre avenir.

C'est pourquoi la priorité sera donnée, d'une part, au développement et à l'amélioration de *Royaliste*, et, d'autre

part, à la formation, non seulement de nos militants mais aussi d'un public plus large.

Royaliste comme journal d'opinion a un véritable avenir, parce que l'époque veut du débat, de la controverse, des perspectives. Nous allons accentuer la part de débat, développer les reportages sur la société française en conservant notre regard politique. La vie internationale va prendre une plus grande place, notamment pour évaluer et pour mieux combattre l'hégémonie américaine qui devient menaçante. L'équipe de rédacteurs sera à cet effet renforcée.

La formation qui était déjà notre priorité l'année dernière, le restera pour les années à venir. L'époque propice aux ruptures historiques, exige et exigera de plus en plus des hommes conscients de leurs responsabilités, porteurs de projets qui redonnent sens à la vie collective. En de telles périodes, de petits groupes de citoyens peuvent jouer un rôle majeur dès lors qu'ils ont une pensée politique rigoureuse et qu'ils sont solidement organisés.

■ **La Nouvelle Action royaliste peut-elle réussir ?**

N. Lucas : Il est vrai qu'un observateur formé à l'école réaliste ne donnerait pas cher de notre avenir et sourirait de notre souci affiché de jouer un rôle dans la vie de ce pays, maintenant.

Alors que peut vraiment la Nouvelle Action royaliste ? Ce que peuvent des hommes qui accomplissent leur métier d'homme : des miracles. Ainsi conçus, rien de plus humain que des miracles. Rien de plus indispensable aussi. La conception de l'organisation, le choix des méthodes de travail, d'une stratégie peuvent peu, tant que des hommes clairement conscients des enjeux et de leurs responsabilités ne se mettent pas en mouvement. C'est pour cela que nous les invitons à nous rejoindre.

Propos recueillis par Jacques Blangy

Apprendre pour agir

Donner à ses militants et sympathisants une solide formation politique, voilà la tâche à laquelle s'est attelée la Nouvelle Action royaliste tout au long des douze derniers mois. Objectif atteint. Tout le monde en redemande...

Dans la situation politique et sociale incertaine que connaît le pays, la nécessité d'approfondir le projet de la Nouvelle Action royaliste avait été ressenti par tous. Cet approfondissement s'est fait dans un esprit de dialogue et de confrontation d'idées avec ce que le pays compte de citoyens engagés dans la vie politique et associative.

Ce fut d'une part à Paris, tout au long de l'année, un cycle de formation théorique animé par Bertrand Renouvin et Hugues Bouchu, responsable de la Fédération d'Ile-de-France. Cette série de conférences avait pour but de donner aux militants et aux sympathisants de la Nouvelle Action royaliste une culture politique, à la fois fondamentale et de qualité, afin de les aider à la compréhension et à l'approfondissement des enjeux du débat démocratique.

Cette année, ont été traités des points aussi essentiels que la nation, la république, le pouvoir politique, le principe de justice, le souci politique de la liberté, l'État de droit, la démocratie, la monarchie royale. A la rentrée, l'édition de cassettes et de livrets reprenant les conférences de ce cycle permettra d'en faire bénéficier l'ensemble de nos sympathisants, adhérents et lecteurs.

En complémentarité, un deuxième cycle, celui-là de

politique appliquée, s'est déroulé en trois temps à Angers. Il a permis de confronter notre projet royaliste à la réalité sociale et politique, dans le but d'affiner nos positions et d'orienter notre action, conformément aux motions votées par l'ensemble des adhérents lors de notre congrès annuel. Le succès remporté par ces trois sessions de deux jours a été certain, tant du point de vue de la participation que de la qualité des travaux, des débats et de l'ambiance à la fois sérieuse et conviviale.

Ces temps forts, conçus comme des journées de réflexion citoyenne, ont rassemblé non seulement des militants ou sympathisants de la Nouvelle Action royaliste, mais aussi d'autres personnes engagées dans des organisations civiques ou des associations d'aide aux quartiers en difficulté. Au moment où les conséquences désastreuses de la réforme du code de la nationalité et des lois Pasqua-Debré, touchant à la notion même de citoyenneté, se font sentir, il n'est pas étonnant que la qualité de notre réflexion attire ceux qui savent combien la Nouvelle Action royaliste est engagée dans les luttes civiques.

Il s'agissait aussi de donner un sens politique aux révoltes qui sourdent ça et là dans tout le pays. La Nouvelle Action royaliste a soutenu ou même parfois participé à certains de

ces conflits (SNCF, chauffeurs routiers, Thomson, Crédit foncier, Renault) avec le souci que ces révoltes ne se perdent pas ou ne soient pas récupérées par un national-populisme aux aguets. Car, si l'« on a raison de se révolter », comme l'affirmait notre XVI^e congrès de mars dernier, « le pire serait que l'État, défaillant, devienne le principal sujet de révolte pour la nation ». Ce serait la porte ouverte aux aventures les plus dramatiques.

La Nouvelle Action royaliste a décidé de poursuivre l'année prochaine cet effort de formation qui répond à la raison d'être de notre mouvement : participer à la fondation du seul parti qui ne divise pas, le Parti des Politiques, rassemblant tous ceux qui sont conscients de la gravité de l'enjeu et de la nécessité de donner un cadre politique à la révolution qui s'annonce. A Paris, à partir du mois d'octobre un nouveau cycle théorique reprendra. Les premières journées de réflexion citoyenne d'Angers auront lieu les 11 et 12 octobre. Le thème général ? L'État, ce mal-aimé de la dernière décennie du deuxième millénaire. Ouvertes à tous, ces journées n'attendent que votre participation pour enrichir le débat. Alors n'hésitez pas à vous renseigner dès aujourd'hui ! A bientôt.

Axel TISSERAND

Pour tous renseignements concernant la formation, écrire à : Axel Tisserand, 51 Grande-Rue, 72200 La Flèche, ou à la Nouvelle Action Royaliste, 17 rue des Petits-Champs, 75001 Paris, qui transmettra.

Cité

Le numéro 30 vient de paraître

Au sommaire on y trouve, entre autres : Un dossier sur « La démocratie médiatique », un entretien avec Lucien Sfez : « Communication : fin d'une idéologie », une étude sur Michel Foucault.

Prix franco : 40 F

Ligne de conduite

Après les bouleversements politiques du printemps, quelle est la ligne de conduite de notre journal, et plus généralement celle de la Nouvelle Action royaliste ? La réponse est simple : nous sommes libres, comme nous l'avons toujours été, et nous sommes décidés à le demeurer.

Cela fait sourire les cyniques ? Tant mieux. Cela n'intéresse pas les médias, qui s'occupent avant tout des manoeuvres d'appareil et des opérations d'états-majors ? Tant pis. Nous avons décidé, une fois pour toutes, de nous en tenir à des règles simples, qui étaient banales voici une vingtaine d'années, et qui paraissent d'une folle originalité aujourd'hui.

Alors qu'on voit les principaux chefs de partis décider une quelconque manoeuvre, nouer leurs alliances en fonction de celle-ci, puis mettre dans leur vin toute l'eau qui convient, nous restons pour notre part attachés à l'ordre classique des déductions : d'abord fonder rigoureusement nos principes (la tâche n'est pas terminée) et approfondir nos analyses (nous avons encore des progrès à faire), puis décider de nos choix politiques - qui nous conduisent à engager certaines luttes et à nouer d'éventuelles alliances.

Un exemple ? En raison du droit du sol, tel qu'il fut défini par les légistes de la monarchie, combattre sans relâche pour l'abolition de la législation xénophobe et pour le retour à la conception traditionnelle de la nationalité. Cet engagement nous a classés « à gauche », mais d'autres (le soutien à la campagne d'essais nucléaires en 1995) nous situent « à droite ». Alors ? Alors rien. Les étiqueta-

ges médiatiques nous laissent indifférents et les deux prises de position évoquées nous semblent cohérentes : l'appartenance à la nation, qui se fonde sur le vieux *jus soli*, suppose que la France préserve les moyens (militaires, nucléaire) qui sont nécessaires à son indépendance.

Cette attitude nous conduit-elle à récuser le clivage entre droite et gauche ? Non. La vieille opposition se manifeste clairement en période électorale et nous en tenons compte. Mais, dans l'ordinaire des jours, le débat civique s'organise selon



diverses familles politiques (libéraux, socialistes, communistes,...) qui ne coïncident pas toujours avec les camps électoraux et les partis : il y a des démocrates-chrétiens à droite et à gauche, des libéraux et des gaullistes au RPR.

Les royalistes forment une de ces familles, qui présente deux particularités : elle est vouée à disparaître dès l'instauration de la royauté ; elle ne rivalise pas avec les autres familles politiques, qu'elle considère comme autant d'éléments constitutifs de l'identité de la nation. Mais elle ne s'interdit pas la critique (en souhaitant qu'elle soit constructive) ni la polémique contre les chefs de partis (jamais contre les

militants et les électeurs) lorsque ceux-ci se montrent trop infidèles à leur propre tradition : lorsque des dirigeants socialistes sacrifient leurs principes à la mode ultra-libérale, lorsque des dirigeants gaullistes transforment leur parti en appareil ultra-conservateur, le débat démocratique est appauvri et la perte de repères qui s'ensuit conduit au discrédit de la politique et favorise les extrémismes.

Serions-nous de prétentieux donneurs de leçons ? Telle n'est pas notre intention. Une de nos tâches est de faire circuler les idées (parfois différentes des nôtres) et de présenter les auteurs (souvent extérieurs à la famille royaliste) qui confortent d'une manière ou d'une autre l'identité collective. Un coup d'oeil sur la collection de *Royaliste* montre que l'éloge l'emporte sur la polémique.

Ce souci du dialogue démocratique ne nous empêche pas de mener de manière inflexible un certain nombre de combats contre tout ce qui nie le Politique en tant que tel. Pas de compromis avec le racisme et la xénophobie, qui méprisent la personne humaine et les lois les plus anciennes de l'humanité. Pas de concession à l'idéologie du marché, qui brise le lien social. Pas de complaisance pour l'écologisme radical qui nous renvoie à une « nature » étrangère à la raison, au droit, à l'histoire. Contre toutes ces formes de régression et de destruction nous voulons, comme tant d'autres citoyens, renforcer le pacte républicain. Autrement dit : penser et agir en politique dans le souci du bien commun.

Bertrand RENOUVIN

Un projet pour la France

Se rassembler pour lutter

Nous sommes tous exposés à la violence du capitalisme sauvage, qui menace les nations, saccage leurs industries, répand la corruption, engendre la pauvreté et la misère.

Nous sommes tous victimes de la spéculation internationale, de la guerre des monnaies, des coups de bourse, des opérations financières du crime organisé, des rachats d'entreprises et de leur revente par pièces et morceaux pour obtenir un maximum de profit.

Nous sommes tous menacés par le national-populisme, qui exploite les angoisses et les peurs de notre société pour imposer à l'ensemble des citoyens des mesures qui établiraient un régime d'insécurité totale et de violence absolue : nettoyage ethnique, délation, destruction des libertés publiques, règne de l'arbitraire.

Face à ces périls, la classe dirigeante est trop faible, ou complice. Le gouvernement socialiste oppose à l'horreur économi-

que des mesures timides et partielles : il reste sous le joug des contraintes budgétaires imposées par l'Allemagne, et prisonnier des directives d'une Commission européenne qui entend soumettre notre économie et notre société à une concurrence qui est destructrice quand elle est érigée en principe absolu. Les responsables de l'opposition de droite sont, quant à eux, acquis à l'idéologie ultra-libérale et complices de ceux qui s'en réclament afin de s'as-

surer le maximum de profits et de gains spéculatifs.

Faut-il se résigner ? C'est hors de question !

Depuis novembre 1995, le mouvement social exprime par les occupations de locaux, les séquestrations de patrons, les grèves et les manifestations, la volonté de résistance des salariés de toutes catégories tandis que s'expriment de mille manières la solidarité avec les chômeurs, les marginaux et les exclus.

Mais il faut aller plus loin. Pour accomplir le désir de justice, le mouvement social doit trouver de nouvelles formes d'expression politique. Pour défendre les libertés menacées par

les nationaux-populistes, le civisme républicain doit conduire à de nouveaux engagements politiques.

Les royalistes sont engagés dans le mouvement social et dans l'action civique. Ils participent au débat démocratique. Ils ont défini leur projet. Comment résister à la montée des périls ? Que proposer pour transformer de manière positive l'économie et la société ? Comment garantir que la révolution nécessaire s'accomplira selon les exigences fondamentales de la justice et de la liberté ?

*

A ces questions cruciales, nous apportons des réponses.

Résister

Face à la violence de l'ultra-libéralisme, face au risque croissant qui pèse sur la cohésion de la société et sur l'unité de la nation française, face à la spéculation financière internationale, face à la menace national-populiste qui se nourrit de toutes les angoisses et de toutes les peurs, face à une classe dirigeante qui n'a plus le courage de prendre les décisions qui permettraient de conjurer les périls, il faut que les citoyens appuient leur résistance spontanée sur les principes et sur les institutions qui ont permis à la France de naître, d'exister librement, et de se moderniser sans perdre de vue le souci du bien être et de l'égalité.

Résister, c'est défendre l'État, et le rétablir dans son rôle de garant du bien commun - c'est-à-dire de la république. Par ses juridictions, par ses institutions, par son administration, il met en oeuvre la règle de droit, il préserve l'égalité des citoyens, il garantit la liberté de toutes les religions selon l'exigence laïque, il

protège l'exercice des libertés publiques, il veille à la sécurité publique et à la sûreté de chacun. Ni le marché, ni les sociétés privées, ni les diverses « communautés » ne peuvent assurer par elles-mêmes ces conditions fondamentales de la vie collective et de la liberté personnelle.

Résister, c'est défendre le service public, et veiller à le moderniser sans relâche, afin qu'il puisse accomplir de mieux en mieux des missions qui ne peuvent être abandonnées aux aléas du marché ou qui sont contraires à sa logique : dans le souci de l'intérêt général, selon les principes d'égalité, de neutralité et de continuité, les services publics sont les instruments privilégiés de l'innovation technique, du développement économique, du progrès social et de l'aménagement équilibré du territoire.

Résister, c'est défendre notre système de protection sociale. Sa gestion ne doit pas être soumise aux seuls critères de l'immédiate rentabilité financière et

peu à peu abandonnée à diverses sociétés privées. Les économies nécessaires supposent, non le rationnement des soins, mais la nationalisation des industries pharmaceutiques et le retour au plein emploi.

Résister, c'est défendre la nation française contre l'impérialisme politique, économique et financier qui exprime, sous le discours du marché mondialisé, la volonté de puissance des États-Unis. C'est repenser nos alliances avec les autres nations, d'abord en Europe, mais aussi dans le monde, en fonction de notre volonté millénaire d'indépendance. C'est engager la lutte internationale pour un système de changes fixes (pour en finir avec le règne du dollar), c'est mettre un terme aux ravages exercés par la spéculation financière internationale (par une taxation appropriée), c'est lutter contre les réseaux du crime organisé (par le contrôle strict des opérations bancaires et de tous les mouvements douteux de capitaux), c'est refuser l'intégration de notre défense à l'organisation militaire dirigée par les Américains.

Textes à l'appui

Forcément schématique, ce numéro spécial n'a pas l'ambition de présenter d'une manière exhaustive les idées et les propositions de la Nouvelle Action royaliste. Pour le compléter divers livres et brochures sont disponibles :

- *Monarchie et démocratie* (brochure 46 p. franco 16 F).
- *Royaliste et citoyen* (brochure 56 p. franco 35 F).
- *Monarchie et politique étrangère* (livre 120 p. franco 100 F).
- *Derniers jours avant la révolution* de Bertrand Renouvin (voici venir la grande crise de la fin du siècle, à nous de préparer le changement) (livre 240 p. franco 135 F).
- *La N.A.R. en textes* (rassemble toutes les motions votées par les congrès de la Nouvelle Action royaliste depuis 1981) (brochure 30 p. franco 14 F).

Commandes et règlement à

Royaliste, 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris.

Nous proposons une nouvelle politique économique.

*

Cette politique économique suppose des structures générales refondées et renouées selon le modèle de l'économie mixte qui permet à l'État et au secteur public et nationalisé de garantir la liberté et l'équilibre des échanges sur le marché. Aussi nous paraît-il indispensable de :

■ renouer avec la planification indicative qui a accompagné la croissance française après la guerre, en veillant à ce qu'elle devienne le cadre privilégié de la concertation démocratique, permettant aux syndicats, au mouvement coopératif et aux associations de participer activement à la définition du projet économique et social de la nation.

■ mettre un terme à l'autonomie de la Banque de France et placer sous contrôle public l'ensemble des établissements de crédit.

■ définir et mettre en oeuvre une politique cohérente de nationalisations industrielles dans

tous les secteurs vitaux pour la France et pour ses habitants : énergie, transports aériens, eau, industries aéronautiques, électroniques, pharmaceutiques... Des nationalisations-sanctions sont à envisager pour les groupes convaincus de malversations et de corruption. Une aide massive à la recherche est indispensable.

■ conforter et développer le secteur de l'économie sociale (mutuelles, coopératives, associations) qui refuse de se soumettre à la seule logique du profit.

*

Cette politique économique implique de nouvelles décisions dans le domaine conjoncturel :

■ Relance de l'activité économique par une augmentation massive des salaires ;

■ Soutien de cette relance par des investissements publics dans les industries créatrices

de richesses et d'emplois ;

■ Taxation rigoureuse du capital financier et des placements spéculatifs afin de réorienter l'épargne vers les activités productives.

*

Cette politique économique doit avoir pour principe et pour ambition la justice sociale, qui exige plus précisément :

■ La mise en oeuvre de l'ensemble des droits sociaux proclamés dans le Préambule de 1946 : égalité des droits entre les hommes et les femmes, droit à obtenir un emploi, participation des travailleurs à la gestion des entreprises, égalité d'accès, pour les enfants et pour les adultes, à l'instruction, à la culture, protection sociale généralisée.

■ Une politique des revenus assurant une répartition équitable des reve-

nus du capital et des revenus du travail - ces derniers étant par conséquent largement augmentés. Dans un souci de justice sociale, un revenu mensuel maximum doit être fixé.

■ Une réduction du temps de travail sans réduction de salaire afin de favoriser le retour au plein emploi.

■ Une politique de justice fiscale favorisant les personnes à faibles revenus et les salariés, afin de mettre un terme à l'économie des rentiers.

■ La reconnaissance du droit au logement et du droit à un revenu de citoyenneté.

*

Pour que la révolution économique et sociale puisse s'accomplir selon l'exigence de justice et dans le respect du principe de liberté, il faut veiller à garantir et à élargir l'État de droit.

● **Respect de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen** et des préambules constitutionnels dans la conception de la vie politique et dans sa pratique.

Ainsi le principe de souveraineté nationale et celui du vote de la loi par les représentants de la nation doivent être clairement réaffirmés, face à la menace représentée par le communautarisme ethnique ou sexuel.

Ainsi la libre communication des pensées et des opinions doit être soutenue - par le renforcement du secteur public de l'audiovisuel, par l'aide à la presse écrite.

Ainsi le principe de l'égalité d'accès des citoyens aux dignités, aux places et aux emplois publics doit être réaffirmé, face aux actes arbitraires et à la corruption.

● **Respect du contrôle de constitutionnalité des lois**, tels que l'assure le Conseil Constitutionnel.

● **Défense du principe traditionnel du droit**

Garantir

● **Respect de la Constitution de la V^e République** dans ses dispositions fondamentales (arbitrage, continuité, indépendance du chef de l'État par rapport aux partis et aux groupes d'intérêt), maintien ou rétablissement de ses principaux équilibres (élection du président tous les sept ans, responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée, réévaluation des droits du Parlement), et démocratisation des institutions - notamment par l'élection du Sénat à la proportionnelle intégrale.

du sol : tout enfant né en France est français dès sa naissance et quelle que soit la nationalité de ses parents. Réaffirmation juridique et pratique du droit d'asile que la France offre depuis toujours aux persécutés de tous pays, de toutes origines et de toutes religions.

● **Démocratisation de la justice**, qui suppose : la refonte de la procédure pénale afin de garantir le droit à la sûreté de chaque citoyen : pas de mise en détention sans décision de justice prise en audience publique, toutes plaidoiries enten-

Inscription du projet européen, politique et social, économique et diplomatique, dans la perspective d'une Confédération européenne réunissant, de l'Atlantique à l'Oural, tous les États du continent - sans que ceux-ci rompent leurs liens avec d'autres espaces géopolitiques (Méditerranée, Afrique, Asie centrale).

dues : renforcement des droits de la défense par la présence d'un avocat dans l'heure qui suit l'arrestation ; création d'un juge des libertés veillant sur les droits fondamentaux de la personne et sur le respect des procédures.

● **Démocratisation de la police**, par la formation unique des policiers dans une académie de police, par la reconnaissance du droit de grève aux policiers, par la participation des syndicats de policiers à la réflexion civique (problèmes sociaux, urbanisme, lutte contre la délinquance) ; par la redéfinition de leurs tâches : gardien de la paix, auxiliaire de la justice, chargé de veiller à la sûreté des citoyens français et des étrangers, le policier doit pouvoir trouver sa pleine efficacité dans la répression des délits financiers et de l'ensemble des trafics illicites.

Nous sommes des héritiers de 1789.

Ce sont nos prédécesseurs qui ont été les premiers artisans de la Révolution française et qui ont favorisé son déclenchement.

Ce sont ces royalistes révolutionnaires qui ont rédigé le préambule et les principaux articles de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Ce sont les « monarchiens » et les monarchistes constitutionnels qui ont proclamé l'abolition des privilèges lors de la Nuit du 4 août.

Ce sont les partisans de la monarchie et de la Révolution qui ont posé les grands principes de la première constitution écrite de notre histoire - celle qui a inspiré une grande partie de notre droit politique.

Nous sommes des royalistes républicains, c'est-à-dire que nous pensons et agissons selon l'idéal du bien commun.

Par delà les divergences et les oppo-

Nous sommes royalistes

sitions sur la nature du régime politique, nous sommes, parmi d'autres, les serviteurs de la *res publica*, de la « chose publique », les défenseurs de l'État de droit. Nous nous souvenons que ce sont les légistes du roi qui ont posé les fondements du droit politique républicain : celui qui conçoit l'État comme premier garant de la justice et de la liberté, et comme premier artisan de l'unité nationale.

Nous sommes portés par une tradition historique qui marque fortement la France moderne :

Ce sont les rois capétiens qui ont créé l'État, et qui ont voulu qu'il soit, dès Colbert, le moteur du développement économique.

Ce sont les royalistes qui ont, au XIX^e siècle, conçu certains des grands projets de réforme dont la mise en oeuvre (bien tardive !) a permis une plus grande justice sociale : interdiction du travail des enfants, protection des femmes dans le travail, salaire minimum, assurances sociales.

Ce sont des royalistes qui ont défendu le droit des ouvriers à se syndiquer et qui ont créé les premiers syndicats agricoles.

Nous sommes des militants politiques, qui présentent une solution institutionnelle spécifique :

Nous défendons la Constitution de la Ve République, telle que l'a voulue le général de Gaulle : la constitution répu-

blicaine qui est placée sous l'égide des Droits de l'homme et qui s'est donnée un Conseil constitutionnel pour les garantir : la constitution monarchique qui préserve l'indépendance du chef de l'État, condition première de l'arbitrage ; la constitution parlementaire sans laquelle il n'y a pas de représentation démocratique possible.

Mais nous voulons aller plus loin : donner à la symbolique républicaine (l'État de droit, l'unité nationale) un visage humain ; couronner la démocratie en lui donnant la garantie que le chef de l'État sera (comme dans toutes les royautés européennes) un arbitre impartial, un représentant effectif de la nation et de

l'ensemble de ses citoyens.

Nous sommes des citoyens pleinement engagés dans les débats et les combats de notre temps. Les premiers, en 1971, nous avons dénoncé la renaissance de l'idéologie raciste et lutté contre la « nouvelle droite ». Dès l'apparition du national-populisme, nous avons rejoint les collectifs contre la xénophobie et mené campagne contre la réforme du code de la nationalité et pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections municipales. Depuis notre fondation, et sans avoir rien concédé au collectivisme, nous combattons l'économisme libéral et les multiples formes de l'impérialisme américain.

Avec les citoyens qui adhèrent aux mêmes principes que nous, sans nécessairement partager toutes nos solutions, nous voulons servir l'unité de la nation française, l'indépendance de l'État, la justice et la liberté. ■

Deux formules pour en savoir plus :

Formule 1 Gratuite !

Nous vous offrons :

- ⇒ un abonnement de trois mois à *Royaliste*,
- ⇒ une documentation complète sur la Nouvelle Action royaliste, ses activités, ses publications.

Formule 2 100 F

En plus de ce qui est offert dans la formule 1, nous ajoutons :

- ⇒ un livre de 160 pages, présentant la vie et les idées du comte de Paris,
- ⇒ une plaquette de 56 pages : "Royaliste et citoyen".

Bulletin à retourner à *Royaliste*, 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

Nom/Prénoms :

Adresse :

Code postal/Ville :

☐ souscrit à la formule 1 GRATUIT

☐ souscrit à la formule 2 100 F

royaliste 

Ce numéro est un numéro spécial de présentation.
Royaliste paraît habituellement sur douze pages tous les quinze jours.

RÉDACTION
ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs,
75001 Paris

☎ 01.42.97.42.57
Télécopie 01.42.96.05.53

Directeur publication :
Yvan AUMONT

Com. paritaire 51700
ISSN 0151-5772